



POLE COMPETITIONS

PROCES – VERBAL

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

REUNION du 08/10/2026

PV N.6

PRESIDENT : M Bernard COUDERT

PRESENTS : MME DELEBECQUE Christine - MM. DESPLAT Olivier (CTD) – ROUX Nicolas – THARAUD Gérard – TWARDOWSKI Georges –

EXCUSE : M. Angelo FALL

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de L'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

INFORMATIONS GENERALES :

Il est de la responsabilité du District de la Haute-Vienne de football de vous rappeler que jouer sans licence peut avoir des conséquences extrêmement lourdes.

Quelle que soit votre fonction (dirigeant(e), joueur(euse), arbitre...) et quel que soit votre âge, prendre une licence est une obligation pour vous protéger de tout risque et profiter en toute sécurité de votre passion, le football.

Le District de Football de la Haute-Vienne attire votre attention sur le fait que tous les pratiquants âgés d'au moins 5 ans doivent être licenciés pour participer aux diverses compétitions, plateaux ou animations organisés sous l'égide du District et bénéficier le cas échéant de la couverture individuelle accident.

Décision du Comité de Direction

Amende pour non-respect des jongleries obligatoires (U11 / U13)

Après délibération, le Comité de Direction décide d'instaurer une amende d'un montant de 20 € à l'encontre de tout club ne respectant pas l'obligation d'effectuer les épreuves de jonglerie d'avant-match.

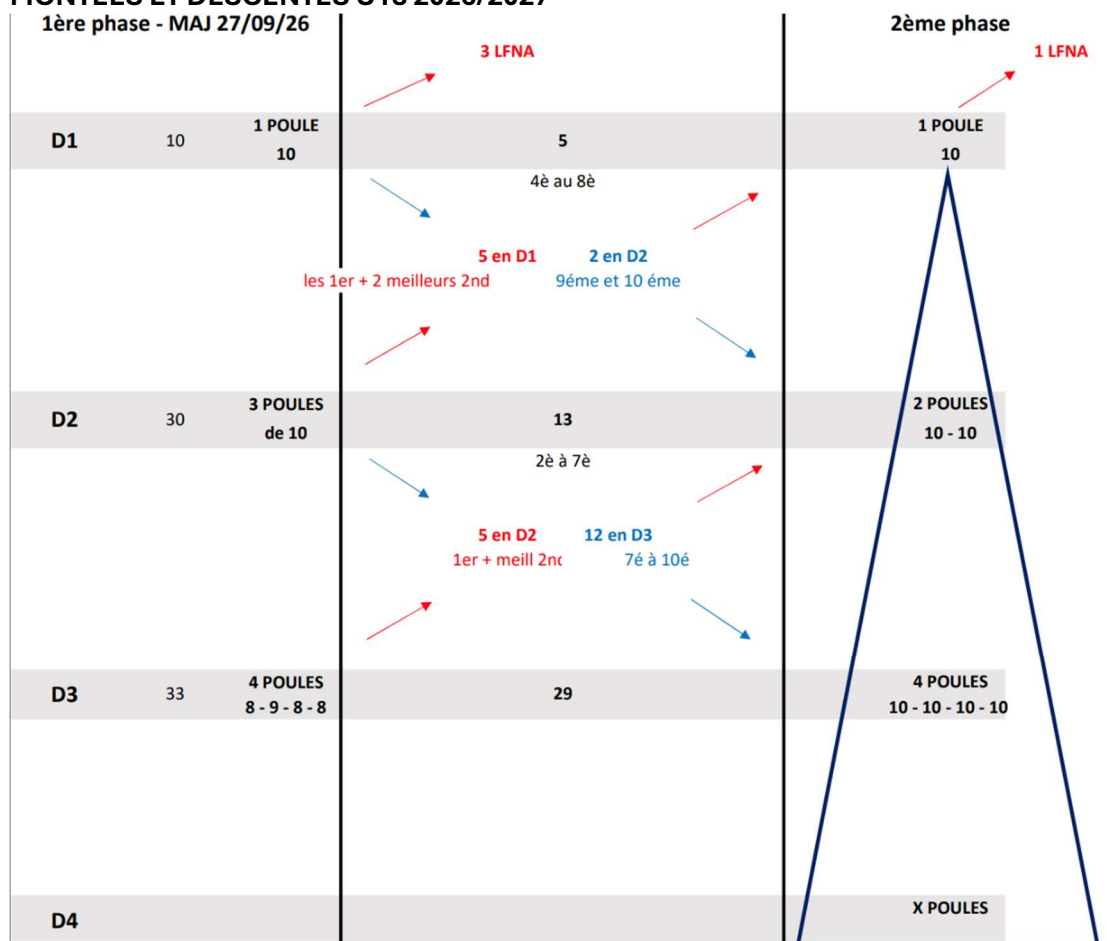
- Catégories concernées : U11 et U13.
- Champ d'application : Toutes divisions confondues.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

CATEGORIE U13

MONTEES ET DESCENTES U13 2026/2027



AMENDES :

LIMOGES BASTIDE US 1 - GJ EF PAYS DE NEXON 1 U13 D2 C DU 19.09.2026

Feuille de match non conforme.

Amende de 20€ au club de La Bastide.

U13 D3 POULE C

Suite au mail de FC Pays Arédien, la Commission enregistre le forfait général de l'équipe 2.

Amende de 120€ à FC Pays Arédien pour son forfait général.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Les clubs devant rencontrer FC Pays Arédien seront donc exempts aux dates prévues par le calendrier.

La Commission Foot Animation rappelle à tous les clubs que les défis techniques sont à réaliser OBLIGATOIREMENT.

FEUILLE ANNEXE JONGLERIE

Le défi jonglerie est à réaliser obligatoirement avant chaque match de championnat.
Le club recevant doit transmettre au district la feuille annexe dans les 72h

CATEGORIE U11

Amende : journée du 26/09/26

La Commission Foot Animation constate le Forfait de St Priest s/Aixe.
Amende de 30€ au club de St Priest sous Aixe.

Nouvelles règles de mutation en U10 / U11

- Du 1 juin au 15 juillet : cachet mutation simple
- Du 16 juillet au 31 janvier 27 : cachet mutation hors période avec accord du club quitté.
- Quotas sur la feuille de match : 4 joueurs titulaires d'un cachet mutation maximum dont 1 seul cachet mutation hors période

La commission rappelle aux clubs que lorsque votre équipe 1 déclare forfait, cela met automatiquement votre équipe 2 forfait.

RAPPEL REGLEMENTAIRE CHALLENGE :

Selon l'article 10 paragraphe 3 du règlement des challenges : 1 seule équipe par club est autorisée à participer aux finales LACORE et VILLEDIEU.

CATEGORIE U9/U7

Engagements d'équipes :

La commission rappelle que chaque équipe engagée correspond à une inscription ferme (1 équipe engagée = 1 engagement). Tout engagement complémentaire doit faire l'objet d'une confirmation formelle par mail adressé au District.

Répartition par secteurs :

Afin de garantir une organisation optimale, tout club engageant plus de 3 équipes dans une même catégorie sera automatiquement réparti sur deux secteurs géographiques distincts.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Catégorie U9 :

Amende : Journée du 03/10/26

US La Fraternelle : non-retour du compte rendu de plateau.

Amende de 20€ pour le club US La Fraternelle.

Rappel des règles :

- Bien respecter le nombre de joueurs prévu sur le terrain : 5 avec 1 ou 2 remplaçants. Il faut impérativement éviter de laisser trop de joueurs sur la touche, vous avez la possibilité de créer avec les autres clubs 1 équipe supplémentaire, mixte.
- Bien renseigner entièrement le compte-rendu (nombre d'équipes et joueurs) ainsi que la feuille de licences (nom et numéro)
- Respecter le nombre d'équipes (3) prévu sur le plateau
- La zone technique doit être obligatoirement matérialisée
- Temps de jeu + ateliers : 50 minutes (durée Max des rencontres : 40 mm)
- Dimensions des Terrains : 35 à 40 m X 25 à 30
- Début du plateau ou interclub : 10h, l'horaire est à respecter dans l'intérêt des enfants

Il est interdit aux enfants de manipuler les piquets de slalom, il en va de votre responsabilité en cas d'accident.

CATEGORIE U7

Amende : Journée du 03/10/26

US Nantiat / Compreignac : Non-retour du compte rendu de plateau.

Amende de 20€ pour le club de U S Nantiat/ Compreignac.

Rappel des règles :

- Lors des différents plateaux ne pas oublier de définir la zone de relance
- Bien respecter le nombre de joueurs prévu sur le terrain : 4 avec 1 ou 2 remplaçants. Il faut impérativement éviter de laisser trop de joueurs sur la touche, vous avez la possibilité de créer avec les autres clubs 1 équipe supplémentaire.
- Début du plateau ou de l'interclub : 10 h, il faut impérativement respecter cet horaire dans l'intérêt des enfants.
- Respecter le nombre d'équipes (3) sur le plateau
- La zone technique doit être obligatoirement matérialisée
- Temps de jeu + ateliers : 50 minutes (5 séquences de 10 mm)
- Dimensions des Terrains : 28 m X 20 m

Il est interdit aux enfants de manipuler les piquets de slalom, il en va de votre responsabilité en cas d'accident.

**Pour la Commission Foot Animation,
Christine DELEBECQUE**

**Le Président de la Commission,
Bernard COUDERT**